

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 5 avril, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain QUEFFELEC, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2014

Date d'affichage : 31 mars 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Sylvie Nedelec, Jacques Moal, Nadine Grimal, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Aurélie Le Moal, Daniel Léal, Agnès Fromentoux-Roudaut, Jean-Paul Messenger, Marie Heron, Irène Treguer, Michel bars, Adeline Cosquer-Lespagnol, Paul Lucas, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Henry-Martin, Gildas Bescond, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Fabrice Jacob, Ingrid Morvan, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Albert Kermarec, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Catherine Guyader, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Madame Marie Pierre Laforge à Monsieur Michel Bars.

Monsieur Patrick Frin à Monsieur Bernard Kerleguer.

Madame Aurélie Lannuzel a été nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE


Installation du Conseil Municipal
Election du Maire
2014-04-26 Détermination du nombre d'Adjoints
Election des Adjoints



La séance est ouverte à 10h00




Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur Alain QUEFFELEC, Maire sortant,

 a donné connaissance des résultats du 2^{ème} tour des élections municipales du 30 mars 2014 :

Inscrits : 10158 ; votants : 7083 (69,73 %) ; nuls : 241 (1,78 %) ; exprimés : 6842 (96.60 %) ;
majorité absolue : 3422

- Pour Guipavas (Liste Guyader)	435	6.36 %
- Guipavas Solidaire (Liste Moal)	3214	46.97 %
- Guipavas Avenir (Liste Jacob)	3193	46.67 %

 puis a déclaré installés dans leurs fonctions les 33 nouveaux conseillers :

Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Sylvie Nedelec, Jacques Moal, Nadine Grimal, Bernard Kerleguer, Marie-Pierre Laforge, Christian Guyonvarc'h, Aurélie Le Moal, Daniel Léal, Agnès Fromentoux-Roudaut, Jean Paul Messenger, Marie Heron, Patrick Frin, Irène Treguer, Michel bars, Adeline Cosquer-Lespagnol, Paul Lucas, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Henry-Martin, Gildas Bescond, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Fabrice Jacob, Ingrid Morvan, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Albert Kermarec, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Catherine Guyader.



Monsieur Jacques Moal, le plus âgé des membres du Conseil prend ensuite la présidence.



Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Aurélie Lannuzel, benjamine de l'assemblée, qui sera assistée de deux assesseurs, Mesdames Aurélie Le Moal et Ingrid Morvan.

ELECTION DU MAIRE

1) Le Président donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2122-4 :

Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Article L 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2) Le Président invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire, après avoir fait appel à candidature.

-Pour la liste «Guipavas Solidaire » candidature de M. Gurvan Moal

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
➤ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	7
➤ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
➤ Majorité absolue	14

Ont obtenu :

➤ M. Gurvan Moal : **26 voix**

M. Moal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

A la demande de Monsieur le Maire, les groupes constitués suivants se font connaître :

- « Guipavas Solidaire », représenté par Nadine Grimal
- « Guipavas Avenir », représenté par Fabrice Jacob
- « Pour Guipavas », représenté par Catherine Guyader

Sont proclamés Adjoint au Maire et sont immédiatement installés, dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

1. Nadine Grimal
2. Jacques Moal
3. Sylvie Nedelec
4. Bernard Kerleguer
5. Marie Heron
6. Christian Guyonvarc'h
7. Irène Treguer
8. Daniel Léal
9. Aurélie Le Moal

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les délégations dont seront investis les Adjoint au Maire :

Nadine GRIMAL	Administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté
Jacques MOAL	Sport et vie associative
Sylvie NEDELEC	Culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique
Bernard KERLEGUER	Urbanisme, vie économique, agriculture
Marie HERON	Solidarités, affaires sociales, handicap
Christian GUYONVARCH	Finances
Irène TREGUER	Affaires scolaires, petite enfance
Daniel LEAL	Travaux, environnement, déplacements
Aurélie LE MOAL	Jeunesse


La séance est levée à 10 H 50
